DLP 18-6-63 229025

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 33 de Juin 1963 — 1963-17

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Black-Rot : Les fortes pluies de la 3ème décade de Mai ont entraîné les premières projections importantes d'Ascospores. Des taches plus nombreuses ont fait leur apparition au début de la semaine dernière, notamment à proximité des vignes incultes.

En raison de l'évolution rapide de la végétation, il serait utile d'effectuer un traitement dès réception de cette note.

Mildiou : Malgré ces fortes pluies les contaminations sont encore peu nombreuses. Néanmoins, à l'approche de la période de la floraison, il importe d'éviter l'extension des foyers.

Le traitement conseillé ci-dessus sera également valable contre le Mildiou.

INFORMATIONS

Oïdium : l'Oïdium est en progrès. Un poudrage au Soufre devrait être appliqué après le traitement contre le Black-Rot ou le Mildiou.

Bordeaux, le 17 juin 1963

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

FLAVESCENCE DOREE

La Station de Zoologie Agricole du Sud-Ouest conseille l'application d'un nouveau traitement dans les vignobles de la zone atteinte par la Flavescence dorée.

Utiliser une spécialité à base de D.D.T. (200 grs M.A./Hl.) ou de Parathion (30 grs M.A./Hl.).

.../...

P 104

MILDIOU du TABAC

LE SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS (Direction de LA REOLE) communique :

Le Mildiou ayant fait son apparition le 28 mai dernier sur un semis de la commune d'AILLAS (Gironde) et bien qu'aucun autre foyer n'ait été signalé depuis la destruction immédiate du semis atteint et de la parcelle établie avec du plant issu de ce dernier, il n'en reste pas moins que le danger persiste, les circonstances climatériques actuelles étant plutôt favorables au développement du champignon " Peronospora Tabacina Adan ".

Dans ces conditions, il est nécessaire de rappeler à tous les planteurs qu'ils doivent traiter très soigneusement leurs semis, être vigilants et suivre scrupuleusement les consignes concernant la destruction des plates-bandes à savoir :

Planteurs, dès que vous aurez terminé le remplacement des manquants (8 jours) et si vous n'avez plus besoin de votre semis pour dépanner un voisin, vous devrez procéder sans retard à sa destruction, sans attendre la date limite, fixée au 20 juin par le réglement général sur la culture du Tabac (Art.9), cette date ne saurait être propogée cette année, eu égard à l'état d'avancement du repiquage et la précocité du plant.

Sur tout semis conservé après la plantation, pour quelque cause que ce soit, les traitements seront poursuivis à la cadence de I tous les 4 jours à renouveler en cas de pluie.

Les semis seront détruits par enfouissement profond sur place (I5 cm au moins).

Aucune repousse ne sera admise sur les emplacements de semis. Aucun semis abandonné après repiquage ne sera toléré (P.V.A.).

Vous éviterez ainsi l'existence de foyers d'infestation primaire à partir des oeufs de Mildiou (Oospores) sur vos emplacements de semis pour l'année suivante.

et supprimerez la présence de conidies pouvant être facilement transportées sur vos plantations dès cette année.

Planteurs, votre discipline aidera efficacement à la sauvegarde de vos récoltes.

LE SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS (Direction de MARMANDE) communique :

Le I2 juin une attaque de Mildiou généralisée et de forte intensité, a été constatée sur un semis de Variété PARAGUAY de la commune de SENESTIS (L et Gne).

La destruction totale du semis a été aussitôt pratiquée.

Les circonstances atmosphériques actuelles sont dangereusement favorables au Mildiou.

Les traitements sur semis doivent être répétés aussi souvent qu'il est nécessaire. et poursuivis jusqu'à la destruction des couches.

Les traitements sur champ (Variété PARAGUAY) doivent être exécutés dès que l'état du sol permet l'accés aux parcelles.

La plus grande vigilance est requise. L'alerte doit être immédiatement donnée par les voies les plus rapides.

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX